

Conditions de participations Coursing

Conditions Générales d'admission (Règlement CRCB 2020)

Chaque chien, qui désire participer aux épreuves des lévriers doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) Être repris dans un livre d'origine et être en possession d'un pedigree, délivré par un organisme reconnu par la FCI et la SRSH.
- 2) Être en possession d'une licence de course ou coursing valable, délivrée par un organisme reconnu par la FCI et la SRSH ;
- 3) Age minimum de :
 - 15 mois pour Whippets, Petits Lévriers Italiens et Cirneco dell'Etna ;
 - 18 mois pour toutes les autres races ;Exception : toutes les races sont autorisées à participer à partir de 15 mois aux courses nationales sur une distance de 350m maximum.
- 4) Age maximum : jusqu'à la fin de l'année calendrier au cours de laquelle le chien atteint l'âge de 8 ans.
- 5) Être inscrit sous le nom du propriétaire tel que repris sur le pedigree et la licence de course ou coursing. Ce propriétaire ne peut pas figurer sur **la liste des forfaits** de la CRCB. Chaque association active et reconnue peut proposer à la CRCB, sur présentation d'une inscription valable, de reprendre sur la liste des forfaits de la CRCB le propriétaire d'un chien qui figurait dans le catalogue d'une épreuve et pour lequel les droits d'inscription n'ont pas été payés pour cette épreuve. Pour être rayé de la liste des forfaits, le propriétaire et/ou l'association concernée doit transmettre la preuve du paiement des droits d'inscription dû à la CRCB.
- 6) Apparaître à l'épreuve dans sa robe naturelle, non tondue, ni modifiée artificiellement.
- 7) Les chiens doivent être en bonne santé et pour les femelles, elles ne peuvent être en chasse.

Conditions particulières pour obtenir une licence :

- 1) Le mesurage :

L'une des conditions pour obtenir une licence de course est le mesurage.
Deux races de lévriers doivent passer cette étape :

 - Les whippets
 - Les PLI.

Pour les whippets mâles : la hauteur au garrot ne peut dépasser 51 cm

Pour les whippets femelles : la hauteur au garrot ne peut dépasser 48 cm

Pour les PLI mâles et femelles : la hauteur au garrot ne peut dépasser 38 cm

Les chiens ayant dépassé cette hauteur sont versés en catégorie Sprinter.

- 2) Les bien tournés :

Le chien pour lequel le propriétaire demande l'attestation devra être âgé d'un minimum de 12 mois pour les petites races et 15 mois pour les grandes races.

Le chien devra courir au moins trois courses en situation réelle dont 2 avec un autre chien.

Le chien devant être observé pour son bien tourné devra se trouver au milieu des deux autres chiens.